RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE DES MANDATS JUDICIAIRES

2024

PRISM 86
Service de Mandats Judiciaires

PRISM

ADSEA 86
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

LE PRISM

Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Potiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

LE PRISM EST L'UN DES 5 POLES DE L'ADSEA 86 AUX COTÉS DU POLE ENFANCE, DU POLE SISA, DU POLE CART ET DU POLE PREVENTION SPÉCIALISÉ

14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes

05 49 00 26 52

05 46 73 14 68

prism@dsea86.fr

SOMMAIRE

SMJ

01 Présentation du service

02 Organigramme

03 Le controle judiciaire

04 L'enquête sociale rapide

05 l'enquête de personnalité

06 la médiation pénale

07 les stages de sensibilisation

08 les évènements marquants de 2024

09 perspectives 2025

LE SMJ

Le service des mandats Judiciaires intervient dans le cadre de différentes mesures, principalement pré-sententielle et en lien avec une procédure pénale en cours :

-L'enquête de personnalité
-Le Contrôle Socio-Judiciaire Educatif
-L'Enquête sociale rapide

Il intervient aussi dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, à travers la médiation pénale, ainsi que dans le parcours d'exécution des peines à travers la mise en place de différents stages de sensibilisation à destination de personnes condamnées.

Le CPCA, dont le PRISM est l'antenne locale depuis 2021 est aussi rattaché à ce service au regard du public et du contentieux.

Le fonctionnnement du service des mandats judiciaires

Pour l'ensemble des mesures, nous intervenons à la suite d'une saisine d'un magistrat : il peut s'agir d'un juge d'instruction, d'un membre du parquet, d'un Juge des Libertés et de la Détention ou encore d'un délégué du procureur.

Chaque mission, excepté le Centre de prise en charge des auteurs de violences (qui est subventionné) est financée sur frais de Justice.

L'affiliation à citoyens et justice

Comme pour toutes les autres activités du PRISM, se fédérer est apparu très rapidement comme une nécessité et une richesse pour tisser des liens avec le réseau associatif national.

C'est ainsi que nous avons renforcé notre adhésion à Citoyens et Justice pour ce qui concerne le Service des Mandats Judiciaires. Afin d'alimenter, de renforcer notre partenariat régional, partager nos expériences et s'informer des futures orientations législatives.

Nous participons une fois par trimestre à la journée Nouvelle Aquitaine regroupant un responsable de chaque association présente sur ce territoire ainsi qu'à la commission citoyens et justice sur le champs pré sententiel.

L'ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME DU SMJ

Jean-Claude BONNEFON
Président de l'ADSEA 86

Richard DELAFOND
Directeur Général de l'ADSEA 86

Guillaume GUILBERT
Directeur

Elisabeth DESCHEMPS
Directrice Adjointe

Préjudice Diahou Tsanga
Cheffe de service

CPCA

P.Blanchon
L.Lecomte
C.Aubin
C.Chevallier
L.Cousin
A.Doucet
N.Fredefond
A.Doucet
L.Durou
B.Guerin
J.Bédiée
N.Waultre

MP - EP - CJ - ESR - stages

C.aubin
C. Auger
C.Chevallier
L.Cousin
J.Vigouroux
N.Fredefond
A.Doucet
L.Durou
B.Guerin
B. Salin
M.Perron
C.Vuillaume
L.Bodu
C.Fournier
Y.Gangnant

Secrétariat

Magali Paille
Lindsay Van Horde

PRISM 86
Service de Mandats Judiciaires

ADSEA 86

LES CHIFFRES CLES

Le contrôle judiciaire socio éducatif

Mesure alternative à la détention provisoire qui permet de mettre en place un accompagnement socio-éducatif, le contrôle judiciaire est essentiellement ordonné par le Juge des libertés et de la détention; il s'agit alors de contrôle judiciaire dit "court", une date d'audience étant fixée en général dans les mois suivants l'ordonnance ; ou par le juge d'instruction dans le cadre de sa procédure.

Le nombre et l'origine des saisines

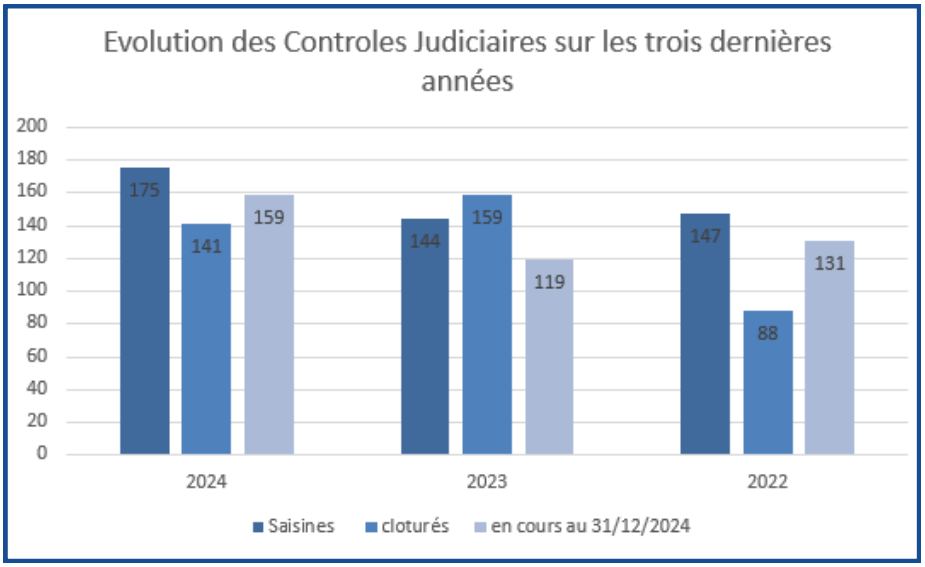

Personnes suivies dans le cadre d'un contrôle judiciaire

294

Alors que l'année 2023 était marquée par une stabilité relative des saisines, on constate sur l'année 2024 une légère hausse du nombre de saisines.
En effet, 175 CJ ont été orientés vers le PRISM en 2024 contre 144 en 2023.

Le nombre et l'origine des saisines

Les **violences intrafamiliales** reste le contentieux le plus représenté malgré une baisse; soit **61%** des mesures contre 88% en 2023. Ce pourcentage témoigne de la poursuite de la politique pénale menée contre cette infraction et explique aussi la hausse des Contrôles Judiciaires "courts"

A cet effet le parquet s'est doté en fin d'année 2023 d'un pole VIF (violence intra familiale) afin de centraliser toutes les données de les croiser et ainsi d'éviter ainsi de la déperdition d'information

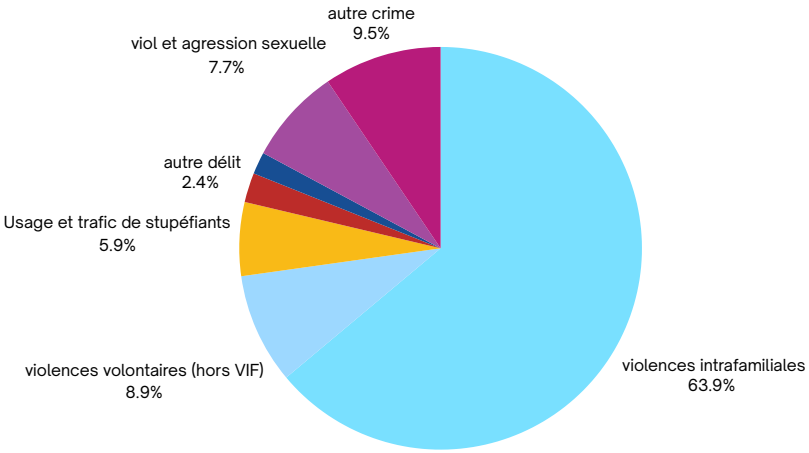

LES CHIFFRES CLES

Durée

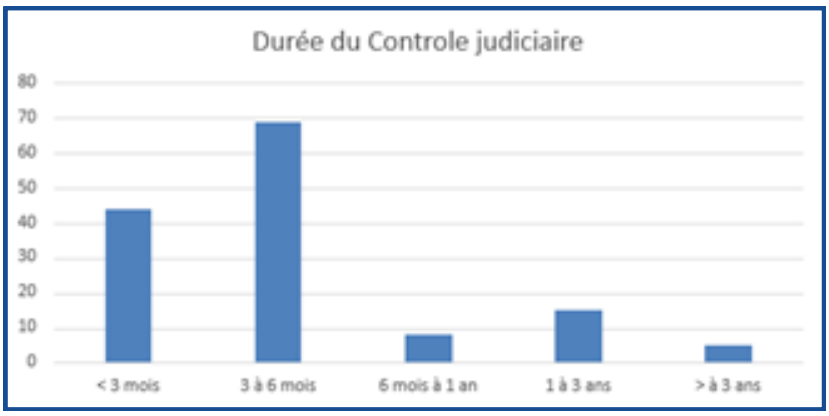

La durée d'un suivi de contrôle judiciaire dépend du type de procédure.

Pour une grande majorité de saisines, nous exerçons des contrôles judiciaires dits "courts" c'est çà dire que la date d'audience est fixée entre 3 et 6mois. Pour les contrôles judiciaires les plus longs il s'agit d'une saisine du juge d'instruction

Le profil

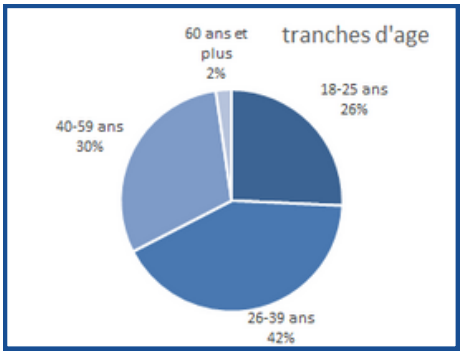

Les personnes sous contrôle judiciaire sont à **91% des hommes âgés de 18 à 39 ans (68%)**. Outre le rapport aux faits et le positionnement face à l'audience à venir l'age des mis en cause est un levier de travail important dans l'accompagnement en fonction de leur besoin d'insertion.

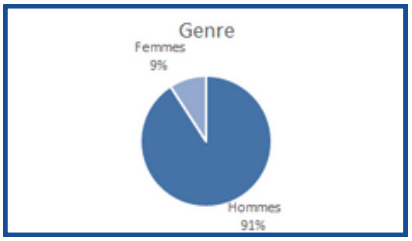

Collaboration des services

Le service des mandats judiciaires continue d'entretenir **des liens partenariaux avec France victimes** afin d'optimiser le suivi du respect des obligations et interdictions lorsque celles-ci sont prononcées. Cette collaboration qui a pour but également de préserver les victimes permet de recentrer le discours et les postures des auteurs astreints à ces interdictions.

De même, **une collaboration a lieu avec le CRIAVS** (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) puisqu'ils sont régulièrement présents lors de temps d'échange pluridisciplinaires sur les situations d'auteurs de violences à caractère sexuel. Leur présence permet de mieux cerner les profils et d'adapter la prise en charge afin qu'elle soit la plus pertinente possible.

LES CHIFFRES CLES

L'enquête sociale rapide (ESR)

L'enquête sociale rapide est une mesure qui intervient à la demande du Procureur. Il s'agit, en l'espace d'un unique entretien, d'avoir une photographie de la situation sociale d'une personne qui fait l'objet d'une garde à vue.

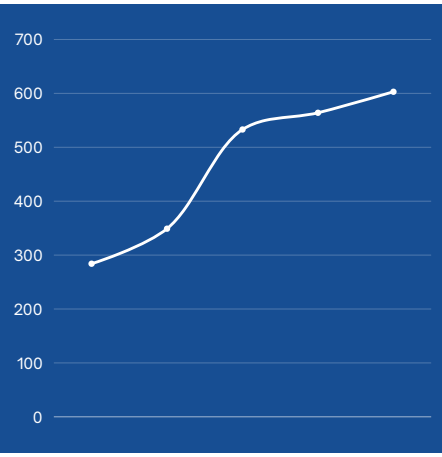

L'activité

603

Le nombre d'ESR continue d'augmenter après la forte hausse survenue en 2022 et le passage à plus de 500 enquêtes sociales en 2023. En 2024, c'est désormais plus de **600 enquêtes contre 564 en 2023** qui ont été réalisées sur les 312 jours de permanences annuelles, soit près de 2 par jour.

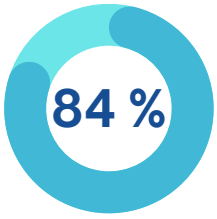

Elles s'effectuent principalement le jour même **(84%, soit + 13 points par rapport à 2023)** en présentiel dans les geôles du palais de justice ou par téléphone en fonction du lieu du gardé à vue.

Le contentieux

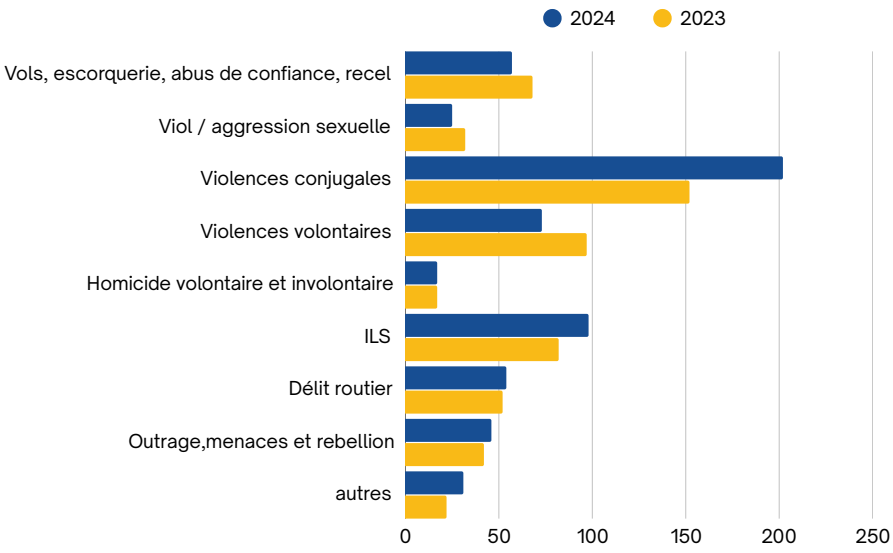

Le contentieux le plus représenté demeure celui des VIF comparativement aux années précédentes. Néanmoins, on peut noter une réelle **diversité des infractions pénales pour les saisines ESR. 95%** des saisines concernent le genre masculin.

Depuis 3 ans maintenant le CHRS Les Herbeaux, accueille les auteurs (4 places) dans le cadre des procédures de violences conjugales et pour lesquelles, l'auteur ne justifie pas d'une solution de relogement. L'entretien réalisé dans le cadre de l'ESR permet également d'identifier les profils susceptibles d'être orienté sur ce dispositif

LES CHIFFRES CLES

l'enquête de personnalité

L'enquête de Personnalité est une mesure d'investigation approfondie qui s'appuie sur des entretiens réalisés avec la personne mise en examen, et sur les éléments fournis par elle ainsi que sur des témoignages recueillis dans son entourage. Il s'agit d'une description de la personnalité du mis en examen en retraçant sa trajectoire de vie. L'enquête doit permettre aux magistrats, au tribunal correctionnel ou à la cour d'assises, de mieux se représenter la personne, au delà de sa situation de mis en examen, de prévenu ou d'accusé. Il est à rappeler qu'en aucun cas, l'enquêteur est amené a aborder les faits pour lesquels la personne est mise en examen.

L'activité

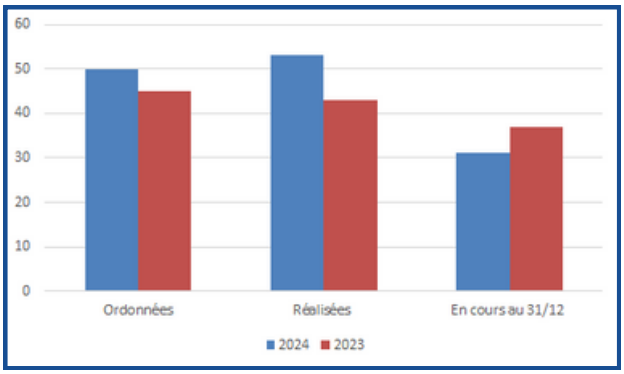

Le nombre de saisine en enquête de personnalité est relativement stable, après la hausse qui a eu lieu en 2023 puisque en 2024 nous avons été saisis à **50 reprises contre 45 en 2023 .**

La hausse des saisines et de la réalisation des enquêtes engendrent aussi une hausse du nombre de passage aux assises

En 2024, parmi les 19 professionnels appelés à témoigner aux assises, certains ont eu l'occasion de découvrir les Cour Criminelles départementales du département de la vienne.

19
témoignages

Le délai de réalisation

De manière générale, le temps de réalisation de l'enquête est long. Ceci peut s'expliquer par la difficulté que rencontrent les professionnels à entendre l'ensemble des témoignages nécessaires au parcours de vie du mis en examen. A ceci, peut également s'ajouter les délais d'attente dans le traitement de ce type de mesure étroitement liés à la longueur de la procédure judiciaire d'instruction. Majoritairement, les juge d'instruction octroient **3 à 6 mois pour réaliser la mesure (82%),** dans **76% des cas, le service est restitué entre 6 et 12 mois**. Néanmoins le retard se rattrape progressivement puisqu'au 1er janvier 2025, aucune mesure n'est en attente d'attribution.

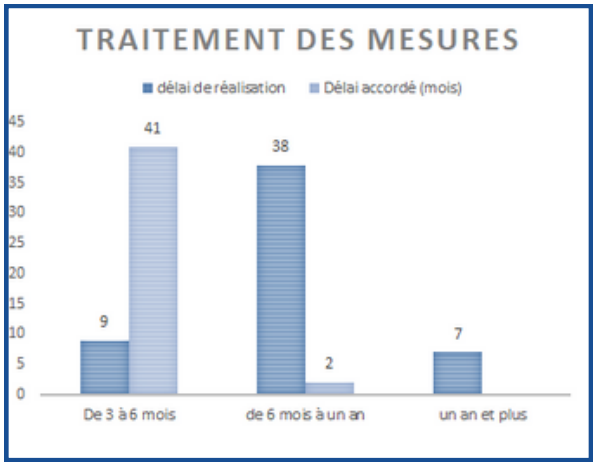

Le profil des usagers

Sur les 50 enquêtes réalisées au cours de l'année 2024, **seules 3 étaient des enquêtes victimes;** soit 6% des enquêtes Il s'agit d'une enquête peu prononcée par les juges d'instruction en raison de la difficulté à rencontrer et recueillir les témoignages des parents et de l'entourage de la personne décédée.

94% des enquêtes réalisées concernent des hommes, et 100% des enquêtes victimes concernent des femmes.

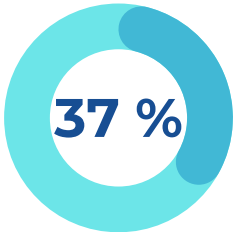

37% des enquêtes concernent des personnes âgées de 26 à 39 ans. On constate néanmoins que les proportions sont assez équitables en fonction des tranches d'age : 27% sont des 40-59 ans, 26% des 18-25 ans et 10% des 60 ans et plus

1 saisine sur 2 concerne les atteintes sexuelles. Les homicides volontaires représentent 25% des infractions contre 36 % en 2023.

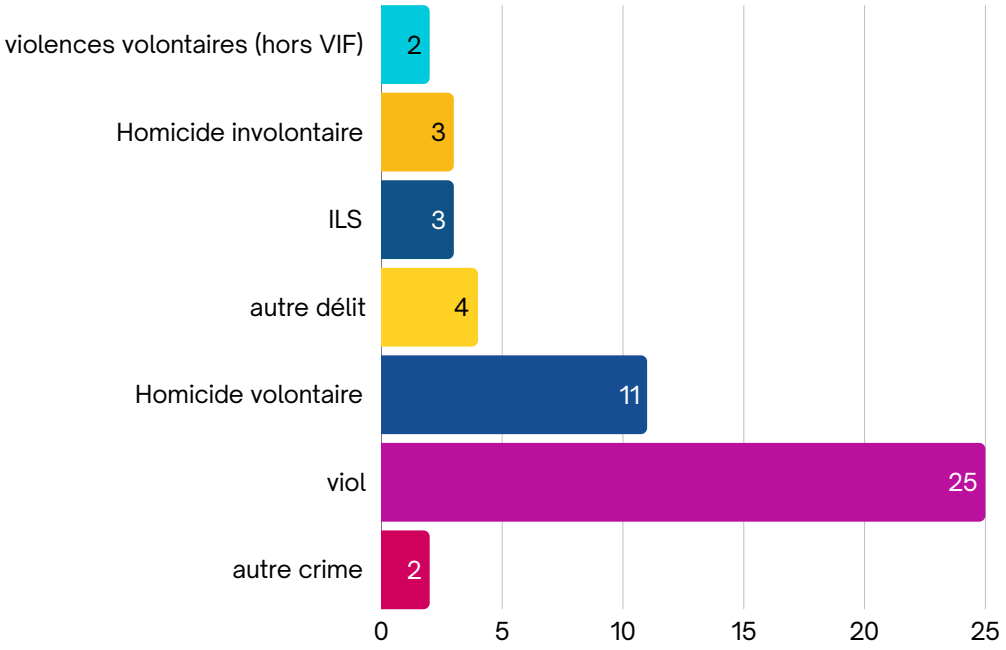

LES CHIFFRES CLES

la médiation pénale

Mesure alternative aux poursuites, la médiation peut être décidée par la parquet ou par l'officier du ministère public dans le cadre de contravention de 5ème classe. Elle a pour objectif d'apaiser et régler le conflit, en partant du postulat que le conflit est nécessaire et naturel, de restaurer la communication et tendre à responsabiliser les parties à travers la recherche d'engagement concret et durable, de prévenir la réitération de l'infraction à travers la responsabilisation du mis en cause et de permettre la réparation du préjudice de la victime (la réparation doit être équitable et réaliste)

L'activité

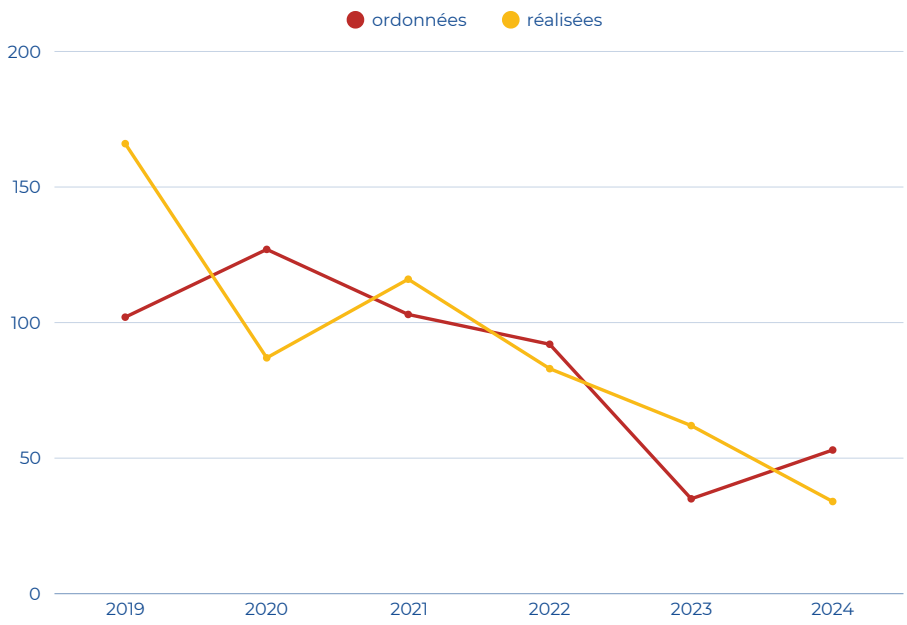

Nous constatons une baisse constante depuis 2019 des médiations pénales malgré **une légère remontée en terme de mesures ordonnées en 2024.** Précision que contrairement aux années précédentes, l'OMP n'a pas été le seul mandant puisque **6 mesures proviennent du tribunal judiciaire.** Malgré cette légère hausse, la pérennité des médiations semble compromise puisque fin 2024 le tribunal judiciaire à engagé un médiateur, qui comme son nom l'indique à vocation à réaliser des médiations lui aussi.

Caractéristiques des mesures

Les mesures de médiations pénales sont essentiellement des mesures en lien avec **les atteintes aux personnes (92%)** et, parmi ces atteintes aux personnes on retrouve principalement les violences volontaires avec au total **73% du public reçu.**

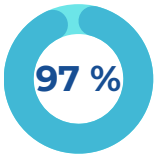

Concernant les mesures de médiation pénale terminées, on constate un taux de clôture et d'accord entre les parties assez important. En effet, les **comptes rendus d'accord représentent 76%** du total et les **procès verbaux d'accord 21%** du total. Au terme de la médiation, la **situation est donc apaisée dans 97% des mesures réalisées.**

LES STAGES DE SENSIBILISATION

Le stage de responsabilité parentale

Le stage de responsabilité parentale a pour but d'informer les stagiaires sur les droits et devoirs des parents, d'évoquer la place de l'enfant dans la cellule familiale. Il s'agit d'une sanction pénale ordonnée dite d'alternative aux poursuites dans le cadre d'une ordonnance pénale ou composition pénale.

Nombre de stage et activité

4
stages

on constate une croissance des saisines au fur et à mesure des années et donc une croissance du nombre de stage.

Ainsi, en 2021, 2 stages avaient lieu tandis que 4 ont eu lieu, trois ans plus tard, en 2024. Parmi les 63 saisines de 2024, de nombreuses personnes seront positionnées sur des stages en 2025 et donc mécaniquement cela va augmenter le nombre de stages. Les perspectives sont sur 6 stages au cours de l'année 2025.

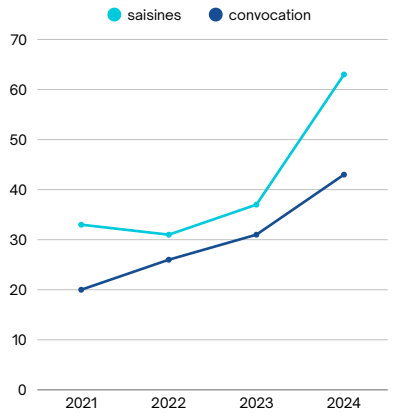

Le profil des usagers

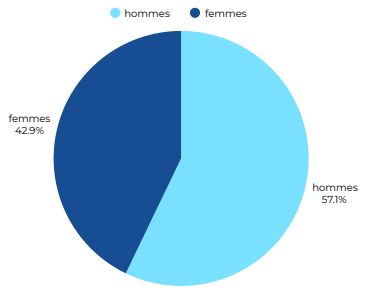

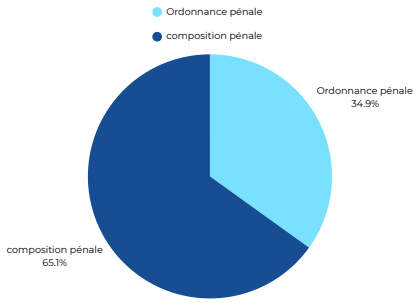

Si l'on constate que le **public de ce stage est mixte** et que, si il reste majoritairement proposé en **composition pénale**, il s'agit aussi souvent d'une ordonnance pénale. Toujours Parents, le public de ce stage est très majoritairement **âgé de 25 à 45 ans.** Concernant les infractions poursuivies, il s'agit majoritairement de **violences sans ITT (44%)** mais aussi beaucoup de **soustraction aux obligations parentales (27%)**

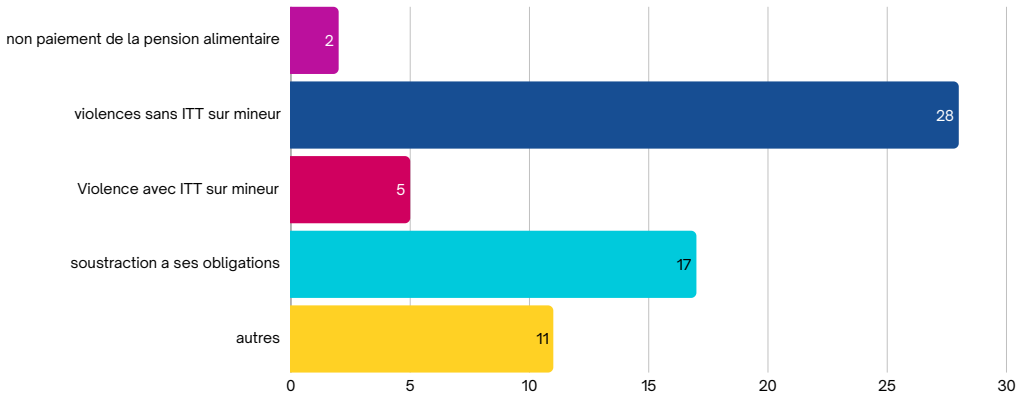

LES STAGES DE SENSIBILISATION

Le stage de sensibilisation aux violences conjugales

Le stage de sensibilisation aux violences conjugales a pour but de rappeler le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, de sensibiliser sur la violence au sein du couple et les conséquences de cette violence pour la/les victimes(s). Ce stage permet un parcours long de sensibilisation. Il se compose d'un entretien préalable, de deux journées de session collective et de 3 entretiens postérieurs étalés sur plusieurs mois.

Nombre de stage et activité

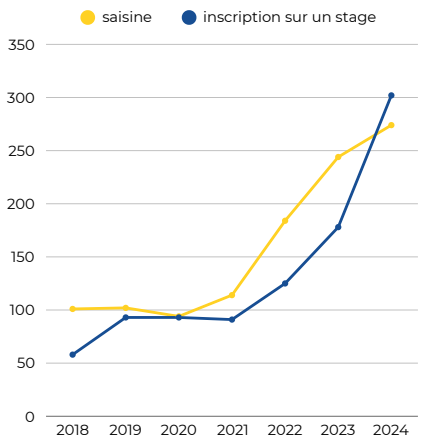

L'activité des stages de sensibilisation aux violences conjugales est en forte hausse depuis 2021 et la création des Centres de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales.
Ainsi le nombre de stages au PRISM est exponentiel, après 12 stages en 2022, puis une année à 18 stages en 2023, 30 ont été réalisés au cours de l'année 2024. Il s'agit d'une hausse de 150% en 2 ans. De même le nombre de saisines est croissant : 114 en 2021 et **274 en 2024 soit une hausse de 140% en 3 ans.** Ces hausses de saisines s'accompagnent systématiquement d'un allongement de la durée d'attente, allongement qui tend à se résorber en 2024.

30
stages

302
personnes

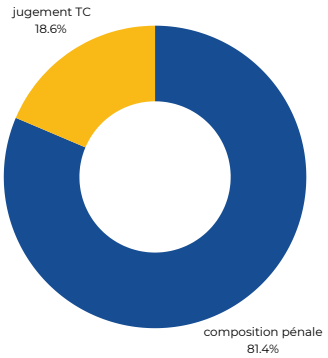

En effet, Si le PRISM a pu réaliser davantage de stages, ceux ci l'ont été sur le 2eme trimestre de l'année 2024 du fait de la formation nécessaire des professionnel. De même, pour la première fois depuis 2018, le nombre de personnes inscrites sur un stage (302 personnes) est supérieur au nombre de saisines que nous avons eues (274 saisines). Ces saisines sont essentiellement le fruit de compositions pénales (81%) tandis que les saisines du tribunal judiciaire représentent 19%.

Si 302 personnes ont été inscrites sur le stage, **la moyenne de présence est de 7.1 personnes sur les 10 convoquées à chacun des stages**. Parmi les 2.9 personnes absentes, on retrouve majoritairement des personnes qui ne répondent pas à leur convocation et subsidiairement des personnes qui ont déménagé et donc susceptibles de réaliser le stage dans un autre département.

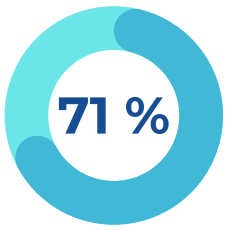

Au total, seulement 210 personnes ont participé effectivement au stage, il s'agit là d'un point d'amélioration eu égard à la liste d'attente existante.

LES STAGES DE SENSIBILISATION

Délai d'attente

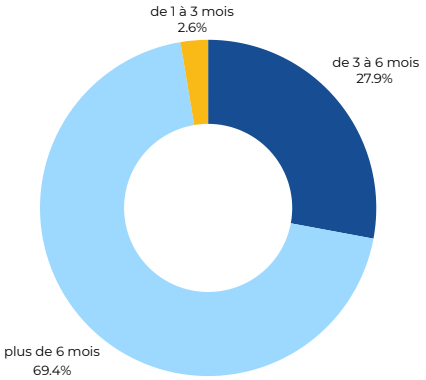

En augmentant le nombre de stages à l'année, nous avons réussi à réduire considérablement le délai d'attente.

Cependant, la hausse des stages s'est faite sur le second semestre, de ce fait, les chiffres de 2024 ne sont pas représentatifs de la situation en fin d'année.

En effet **69.4% des dossiers** en 2024 ont été positionnés sur une session collective plus de 6 mois après la saisine. Ce temps s'est progressivement réduit au cours de l'année.

Au 31 janvier 2025, le délai d'attente **est estimé à 5 mois** à compter de la notification de la composition pénale.

Profil des usagers

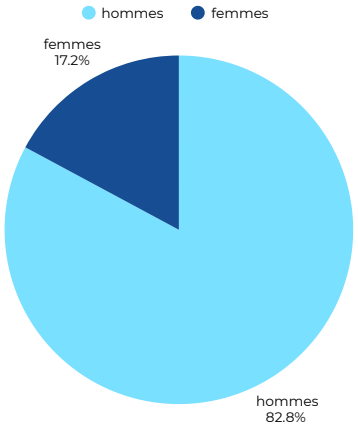

83 % des stagiaires sont des hommes, contre **17%** de femmes, soit presque 2 sur 10. Il s'agit là de notre plus fort taux enregistré concernant ce public depuis la mise en place des stages.

Les stages ne sont pas mixtes, nous avons choisi il y a plusieurs années de réaliser des stages dédiés pour ce public, avec des problématiques différentes et des outils nécessairement adaptés

Le volume moins important des femmes engendre aussi des délais plus longs puisque nous mettons en place 1 stage tous les 6 mois pour ce public.

Concernant l'age du public, il est assez diversifié, même si l'effet primo délinquant engendre un public assez jeune ou les 25-35 ans sont majoritairement représentés.

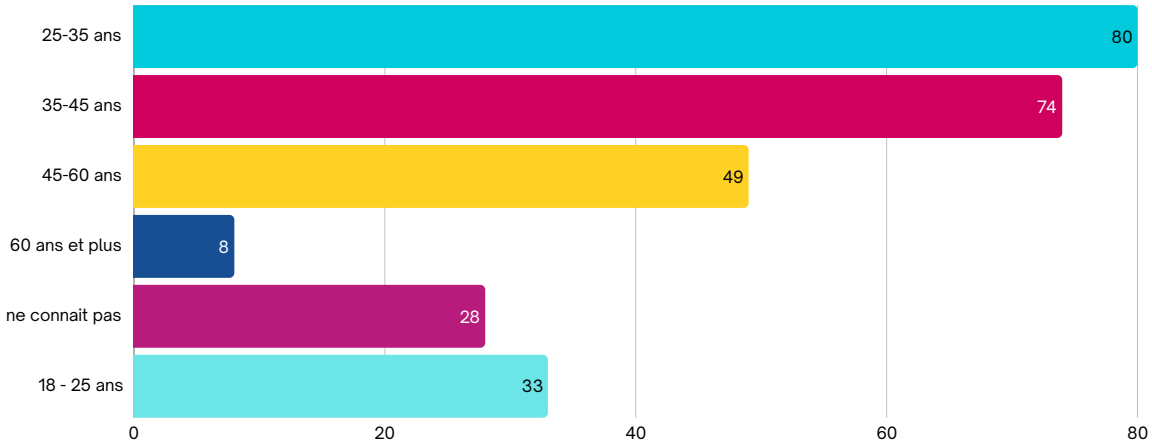

LES STAGES DE SENSIBILISATION

Le stage de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants

12
stages

Le stage de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants se déroule sur 1 journée, et comprend la présence de plusieurs partenaires : un délégué du Procureur, le CSAPA et un membre d'Equinox, une association de prévention des risques en milieu festif. L'augmentation du nombre de stage nécessite par consèquent la disponibilité des partenaires, ce qui a pu se faire en 2024.

Nombre de stage et activité

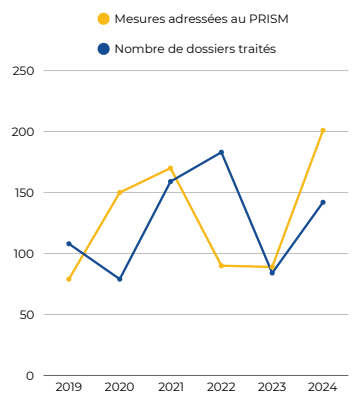

12 stages ont été réalisés au cours de l'année 2024, soit 3 de plus qu'en 2023. Néanmoins, on constate une **hausse des saisines de 126%** entre 2023 (89) et 2024 (201). La hausse des orientations s'est faite à la fois sur les ordonnances pénales où nous avons été saisis à 91 reprises et dans le cadre des compositions pénales où 110 orientations nous ont été adressées. notons aussi que le nombre d'usagers présents sur les stage est important puisque nous comptons 84% de présence contre 16% de carence, ce qui est plus satisfaisant que les années passées.

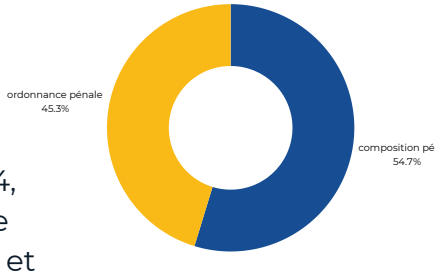

142
personnes

Profil

Les participants au stage sont très majoritairement des hommes (**83%**) et jeune : la part des 18-25 et des 25 -35 ans cumulée représente **67% des saisines**

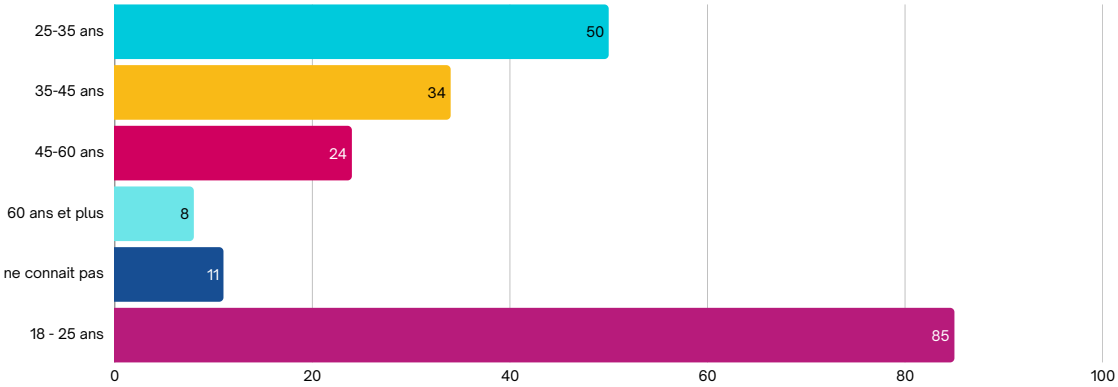

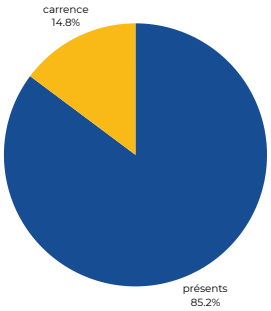

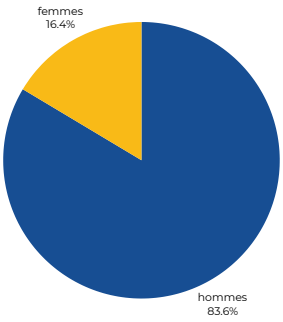

LES STAGES DE SENSIBILISATION

Le stage citoyenneté

5
stages

Le stage de citoyenneté se déroule sur 1 journée et demi, et comprend la présence de plusieurs partenaires. En 2023 puis en 2024 un travail autour de ces stages a été mis en place et une refonte du stage a eu lieu avec la présence de nouveaux partenaires intervenants, c'est notamment le cas du Centre Départementale d'Accès aux Droits.

Nombre de stage et activité

5 stages ont été réalisés au cours de l'année 2024. Au total **41 personnes ont participé au stage**. Si ce chiffre est en baisse, on constate une légère hausse des orientations majoritairement dans le cadre **de compositions pénales (53%),** ou de jugement du tribunal correctionnel (47%). Ainsi, il est prévu, en 2025 de réaliser davantage de stages afin de pouvoir absorber cette hausse des saisines

56
orientations

Profil

Les personnes condamnées à un stage sont essentiellement des hommes **(85%)**. Lorsque l'on observe la typologie d'infraction, elle est extrêmement diversifiée. Parfois sous utilisé, le stage est a contrario utilisé à destination de profil qui ne se reconnaissent pas dans le contenu du stage. Un travail avec le tribunal judiciaire sera amorcé en 2025 pour avoir davantage de cohérence.

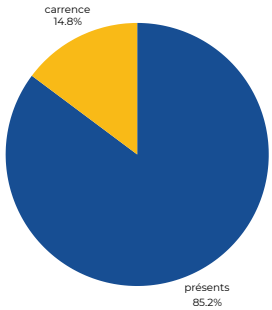

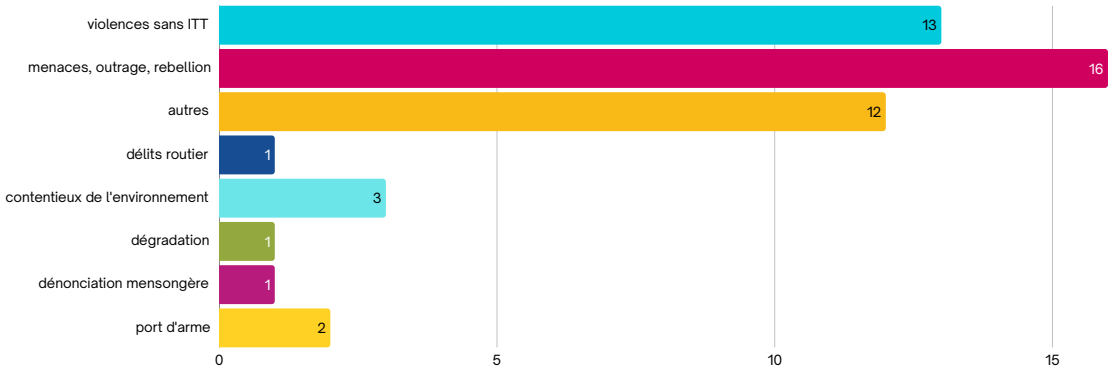

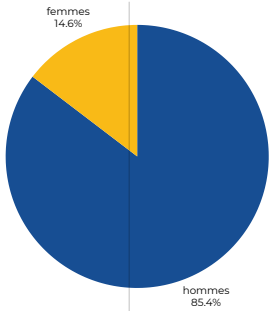

FOCUS SUR L'ANNÉE 2024

Présence du CRIAVS

Les temps d'échange collectifs sur les situations ont évolué en 2024, notamment en ce qui concerne les contrôles judiciaires socio-éducatif et les enquêtes de personnalité puisque le CRIAVS est régulièrement invité. Il s'agit d'échanger sur des situations de mis en cause pour des infractions à caractère sexuel et d'avoir une meilleur compréhension de la situation grâce aux professionnels du CRIAVS, spécialisés dans ce domaine.

Formation

Au delà des formations régulières des professionnels en poste, l'augmentation de l'activité concernant les stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales a conduit a faire intervenir deux professionnels supplémentaires sur ce dispositif. Ces professionnels ont bénéficié d'une mobilité interne au PRISM mais ont nécessité d'être formé sur ces questions.

De même, le départ d'une professionnelle exerçant des médiations pénale avec en parallèle la diminution de temps de travail de l'autre professionnelle exerçant cette mission a conduit à former deux professionnels sur cette thématique avec l'objectif d'avoir 3 professionnels pouvant effectuer cette mission et ainsi, ne pas faire reposer l'activité sur une unique professionnelle.

Des binômes sur les actions collectives

Excepté pour les stages AVC, les autres stages de sensibilisation sont exercés par une seule professionnelle ou d'un binôme qui réalisait l'ensemble des stages. Le volume étant en général assez faible, cela ne posait pas particulièrement de difficulté.

Cependant, une volonté institutionnelle a été de diversifier les professionnels sur les stages de sensibilisation, en lien aussi avec leur hausse. L'idée étant de pouvoir avoir une personne avec qui échanger du contenu du stage, de pouvoir bénéficier de davantage de flexibilité dans son planning et éventuellement de changer les dates de stage avec son collègue et de répartir la charge des actions collectives sur un nombre plus important de professionnels. Ainsi un binôme s'est créé sur les stages citoyenneté et stupéfiants et 3 personnes réaliseront les stages responsabilité parentales en 2025.

Accès à la plateforme SIAO

Grace a la diversité des profils sur le service, chaque nouvel arrivant apporte ses compétences propres. Ainsi en 2024, a été apporté la possibilité de réaliser des orientations SIAO pour l'hébergement des personnes placées sous contrôle judiciaire

PERSPECTIVES 2025

Le stage environnement

Le parquet de Poitiers a sollicité le PRISM pour envisager la réalisation de stage de sensibilisation aux questions environnementales en 2024.

Dans le cadre de la construction de ce projet, nous avons été amené à rencontrer différents partenaires exerçant dans ce domaine : l'OFB, l'ONF, Vienne Nature, Grand Poitiers...

L'objectif étant de créer un stage et de finaliser une convention sur le premier trimestre de l'année 2025 avant de réaliser le premier stage au début de l'été.

Baisser le délai de réalisation de l'EP

En 2024, du retard dans la réalisation des enquêtes de personnalité a eu lieu. Si deux professionnels supplémentaires ont été recrutés à l'été 2024, le temps de formation et d'adaptabilité sur une mesure est nécessaire et les effets ne sont ressentis que quelques mois plus tard.

L'objectif de l'année 2025 sera de diminuer ce temps de réalisation de l'enquête. Une première donnée incitant à l'optimisme est l'absence de mesure en attente au premier janvier 2025.

Les astreintes

A la demande du SPIP, il est envisagé de réaliser l'ensemble des astreintes des weekend concernant les Enquêtes sociales rapide. Jusqu'alors, seuls les cadres réalisaient des astreintes, un weekend sur deux.

La hausse du volume engendre aussi de revoir le fonctionnement et d'inclure davantage de professionnels dans le roulement. Ainsi, un accord d'entreprise est travaillé sur le sujet dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

Financier

Si la prime ségur était versée depuis 2 ans sur le service, soit bien avant l'obligation qu'elle est devenue en juin dernier; on constate une inflation des couts sur le service des mandats judiciaires d'année en année et une stagnation des recettes . En effet, les revenus liés aux missions sont soit le fruit de conventions passées avec le tribunal judiciaire (stages) , soit le fruit d'une rémunération sur frais de justice fixées par arrêté. La difficulté réside dans l'absence de revalorisation de ces mesures, les stage AVC n'ont pas vu leur cout augmenter depuis 2017 par exemple, tandis que les enquêtes de personnalité et les Contrôles judiciaires n'ont pas connu de revalorisation depuis 2008. Une réflexion va donc être engagée pour que le service puisse retrouver un équilibre budgétaire.